

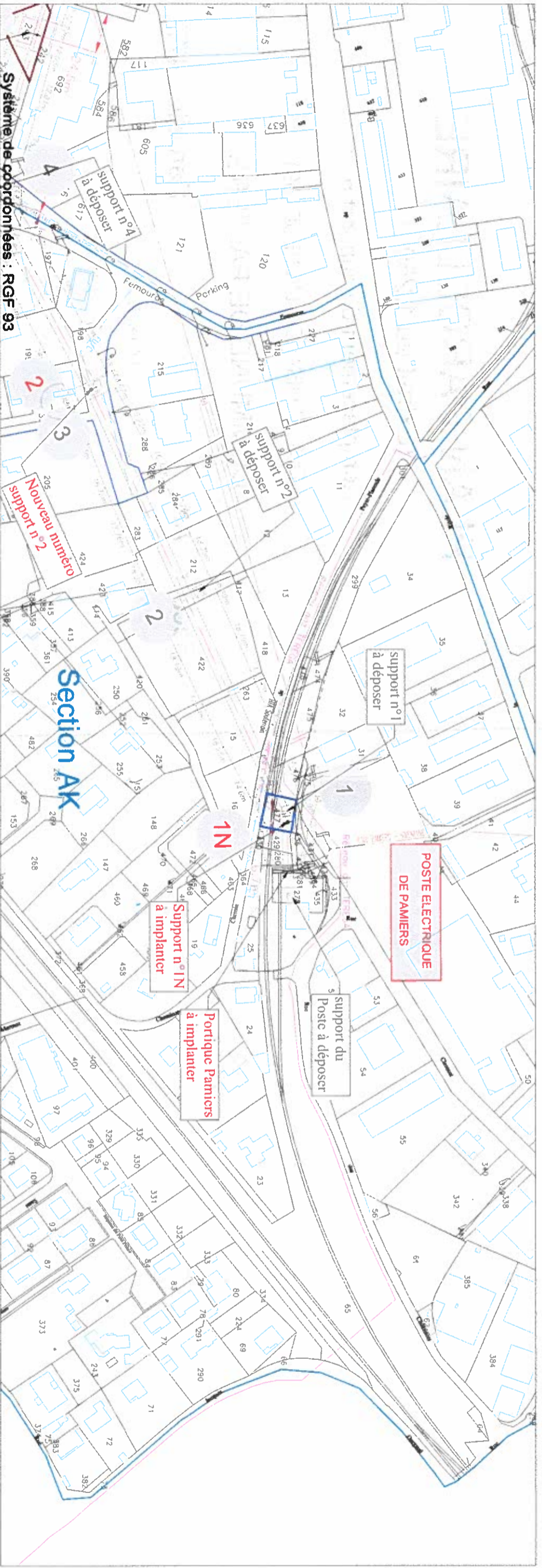
Liaison aérienne à 63 000 volts
PAMIERES - SAVERDUN
COMMUNE DE PAMIERES

NOM : (PR) COMMUNE DE PAMIERES
MADAME LA MAIRE
FREDERIQUE THIENNOT

Pour accord le : 8 FEV. 2025 Signature :

En qualité de : Propriétaire
Reconnait avoir reçu un exemplaire du présent extrait du plan parcellaire.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240206-24_17142-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024



Le Maire
F. THIENNOT



Pour le cas où le propriétaire ferait des travaux, quelle que soit leur nature, dans la bande de servitude de la ligne aérienne ou à proximité de cette bande, il devra déposer une Déclaration de projet de travaux (DT) et une Déclaration d'intention de Commencement de Travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur.